



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

L'AMB DÉNONCE LE MANQUE DE TRANSPARENCE ET DE RIGUEUR BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Montréal-Ouest, le 3 juillet 2024 – Lors de l'assemblée publique ordinaire du Conseil de l'agglomération de Montréal du 20 juin dernier, les représentants de l'AMB ont profité de la période de questions pour remettre en doute la stratégie de la Ville de Montréal consistant à reporter systématiquement les déficits de l'agglomération de Montréal d'une année à l'autre, et ont exigé plus de rigueur face à certains budgets jugés problématiques.

L'intervention faite dans le cadre du dépôt des résultats financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 dénonce plus précisément la procédure de la Ville de Montréal, qui annonçait pour 2023 un surplus de 145 M\$ pour la ville-centre et ses arrondissements ainsi qu'un surplus de 42,5 M\$ pour l'agglomération, alors que dans les faits, cette dernière sera plutôt en déficit de 45,4 M\$. Ce déficit ne sera confirmé que d'ici la fin de 2024, une fois que la Ville de Montréal aura remboursé les sommes qu'elle détient pour couvrir les déficits antérieurs de l'agglomération, y compris des dépassements majeurs et systématiques dans le domaine de la sécurité publique, et imputé aux budgets de 2025.

Devant ces pratiques questionnables, le président de l'AMB et maire de Montréal-Ouest, M. Beny Masella, a rappelé que « La Ville de Montréal a le devoir moral envers les citoyens d'agir de façon éthique et transparente dans la gestion budgétaire pour la Ville-centre et ses arrondissements. De telles opérations comptables qui consistent à déplacer des informations d'une période budgétaire à l'autre, même si elles sont conformes, ne présentent pas sur le moment les véritables résultats financiers et, ce faisant, ne sont pas dignes d'une ville comme Montréal. Nous considérons que ces pratiques risquent de compromettre la confiance des citoyens envers la Ville de Montréal. »

VOTE SYSTÉMATIQUE D'OPPOSITION À TROIS PROJETS DE DÉPENSES

Par ailleurs, les mairesses et maires de l'AMB ont suivi leur démarche d'opposition lors de la séance du conseil de l'agglomération en votant unanimement contre trois propositions mises de l'avant par la Ville de Montréal qui ne répondaient pas aux attentes légitimes des municipalités liées. Bien que le contexte législatif et réglementaire de l'Agglomération permette à la Ville de Montréal d'imposer le partage des coûts énoncés pour ces projets, il demeure que ce partage est financièrement inéquitable pour les villes liées.

Totalisant plus de 19 M\$ de dépenses, les propositions visaient des travaux de réaménagement du terrain multisports au parc Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, des services

professionnels d'aménagement et d'ingénierie pour un projet d'aménagement de la place de l'avenue McGill College, ainsi qu'un soutien financier au Festival international du rire ComediHa! pour la tenue de l'événement *ComediHa! salue Montréal*.

À la suite de l'assemblée du conseil d'agglomération, Beny Masella a rappelé que « L'intérêt des citoyens des municipalités liées demeure au cœur de la démarche entreprise par les mairesses et maires. La Ville de Montréal doit enfin comprendre le message et mettre en place un processus légitime conjointement avec l'AMB pour trouver des solutions viables au partage équitable des dépenses de l'agglomération. »

L'AMB rappelle que cette démarche a été initiée lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024, faisant suite à l'opposition déjà exprimée en décembre 2023 lors de l'adoption du budget 2024 de l'agglomération. À ce jour, bien que les 15 villes liées ne représentent que 12 % de la population totale de l'île de Montréal et 18 % de la capacité fiscale selon les règles établies par le gouvernement du Québec en 2023, elles supportent à elles seules 38 % de l'augmentation totale des dépenses de l'agglomération pour 2024, ce qui signifie que les citoyens des villes liées paient en moyenne 65 % de plus que les citoyens de la ville de Montréal.

À propos de l'Association des municipalités de banlieue

L'Association des municipalités de banlieue (AMB) est une association regroupant les quinze villes liées de l'agglomération de Montréal, chacune autonome dans sa gestion municipale et sa prise de parole. Elles comptent ensemble quelque 250 000 citoyens. Ces municipalités sont Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville, et Westmount.

-30-

Source : Association des municipalités de banlieue (AMB)

Renseignements et demandes d'entrevues :

Éric Duguay
Responsable des relations publiques
514-377-1980 | e.duguay@seize03.ca